

DRJSCS

RHÔNE-ALPES

Jeunesse

Sport

Cohésion
Sociale

Emploi
Formation
Concours

La Validation des Acquis de l'Expérience dans le champ du sport et de l'éducation populaire

DIRECTION RÉGIONALE DE LA JEUNESSE, DES SPORTS ET DE LA COHÉSION SOCIALE RHÔNE-ALPES
245 RUE GARIBALDI 69422 LYON CEDEX 03
WWW.RHONE-ALPES.DRJSCS.GOUV.FR



PRÉFET
DE LA RÉGION
RHÔNE-ALPES



LE PUBLIC CONCERNÉ

Vous pouvez entreprendre une démarche de validation des acquis de l'expérience (VAE) si :

- vous avez une expérience continue ou discontinue en lien direct avec le diplôme souhaité ;
- cette expérience est d'une durée minimale de 2400 heures sur 36 mois cumulés.

Cette expérience peut être salariée et/ou non salariée et/ou bénévole.

LES DIPLÔMES ACCESSIBLES PAR LA VAE

Vous pouvez obtenir l'un des diplômes suivant :

- Brevet d'aptitude professionnelle d'assistant animateur technicien (BAPAAT).
- Brevet professionnel de la jeunesse, de l'éducation populaire et du sport (BPJEPS).
- Diplôme d'Etat de la jeunesse, de l'éducation populaire et du sport (DE JEPS).
- Diplôme d'Etat supérieur de la jeunesse, de l'éducation populaire et du sport (DES JEPS).

Les métiers visés sont ceux d'assistant animateur, d'animateur, d'éducateur sportif, de coordinateur ou de directeur de structure.

LA MARCHÉ A SUIVRE

- 1 Vous pouvez vous informer sur la V.A.E. auprès de la DDCS/PP de votre département ou auprès de la DRJSCS Rhône-Alpes.
- 2 Vous déposez la partie 1 du dossier VAE en deux exemplaires auprès de la DRJSCS. Ce dossier peut être téléchargé sur le site internet de la DRJSCS Rhône-Alpes : www.rhone-alpes.drjscs.gouv.fr
- 3 Si votre dossier est recevable, vous rédigez la description et l'analyse de votre expérience (partie 2 du dossier).
- 4 Vous faites parvenir votre dossier à la DRJSCS (parties 1 et 2).
- 5 Le jury étudie votre dossier et peut vous attribuer tout ou partie du diplôme.

Un accompagnement peut vous être proposé par des organismes labellisés et formés par la DRJSCS Rhône-Alpes.

L'ACCOMPAGNEMENT DANS LA VALIDATION DES ACQUIS DE L'EXPERIENCE

L'accompagnement des candidats à la VAE pour les diplômes délivrés par le Ministère des sports, de la jeunesse, de l'éducation populaire et de la vie associative n'est pas obligatoire mais vous est vivement conseillé.

Cet accompagnement permet au candidat de décrire et d'analyser les activités qui correspondent au diplôme visé.

Les accompagnateurs sont spécifiquement formés à la démarche d'accompagnement VAE.

EN SAVOIR PLUS :

■ DRJSCS Rhône-Alpes - animation socio culturelle

Corinne CURIEN (suivi pédagogique)

04 72 61 39 96

Catherine DUMOULIN (suivi administratif)

04 72 61 40 20

■ DRJSCS Rhône-Alpes - sport

Florence LARISSE (suivi pédagogique)

04 72 61 40 92

Hélène DUCHANAUD (suivi administratif)

04 72 61 40 81

www.rhone-alpes.drjscs.gouv.fr

AIN

■ DDCS de l'Ain

04 74 32 55 00 - www.ain.gouv.fr

ARDÈCHE

■ DDCSPP de l'Ardèche

04 75 66 53 00 - www.ardeche.pref.gouv.fr

DRÔME

■ DDCS de la Drôme

04 26 52 22 80 - www.drome.gouv.fr

ISÈRE

■ DDCS de l'Isère

04 57 38 65 38 - www.isere.gouv.fr

LOIRE

■ DDCS de la Loire

04 77 49 63 63 - www.loire.gouv.fr

RHÔNE

■ DDCS du Rhône

04 81 92 44 00 - www.rhone.gouv.fr

SAVOIE

■ DDCSPP de la Savoie

04 79 33 15 18 - www.savoie.gouv.fr

HAUTE-SAVOIE

■ DDCS de la Haute-Savoie

04 50 88 41 40 - www.haute-savoie.gouv.fr

Pour plus d'information, vous pouvez aussi consulter le portail interministériel de la VAE : www.vae.gouv.fr